

SIENNA MEGATENDANCES R-C

Reporting au 30/04/2025

Actif net du portefeuille : 153,85 M€
Valeur liquidative de la part : 123,140 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

SIENNA MEGATENDANCES est un fonds multi-actifs (actions, obligations, monétaires) article 8 SFDR. Le FCP gère de façon discrétionnaire des actifs financiers français ou étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme). Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée minimum de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)

	1 mois	2025	1 an	3 ans
Portefeuille	-2,72	-12,44	-4,13	3,39
Indice de référence	-4,13	-9,74	4,34	18,95

Performances annualisées (en %)

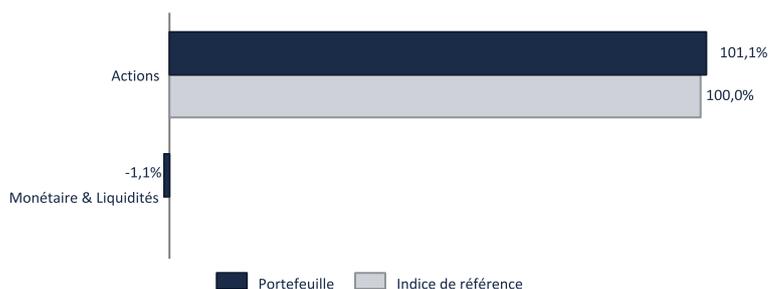
	1 an	3 ans
Portefeuille	-4,13	1,12
Indice de référence	4,34	5,96

Performances annuelles (en %)

	2024	2023
Portefeuille	12,05	14,28
Indice de référence	22,31	16,43

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE

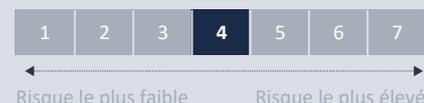


CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 18/03/2022

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) (1) :



Forme juridique : FCP

Classification AMF : Actions internationales

Article SFDR (2) : 8

Code ISIN : FR0013477205

Devise : Euro

Indice de référence :

(Dividendes réinvestis)
100% MSCI WORLD Net Total Return EUR

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,79%

Coûts de transaction : 0,02%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :

Risque de perte en capital
Risque action
Risque de change
Risque de durabilité

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

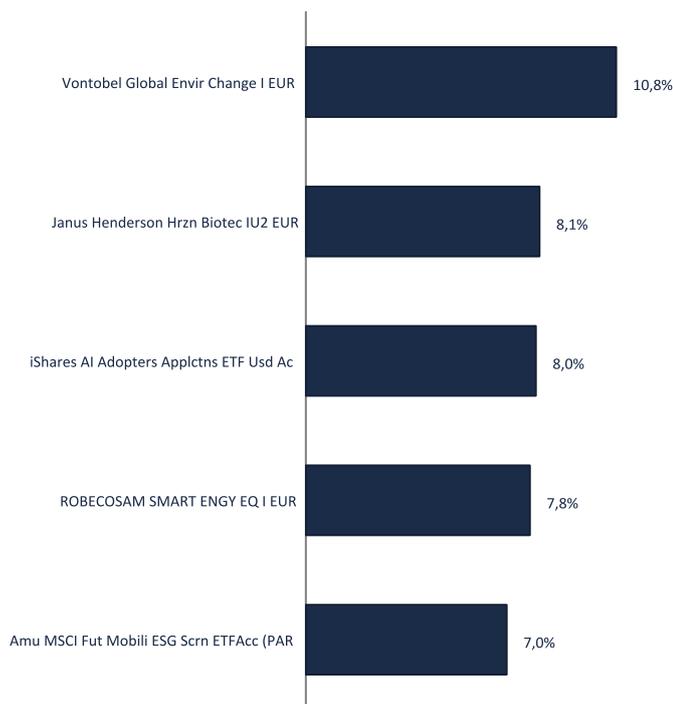
INDICATEURS DE RISQUE

Volatilité annualisée

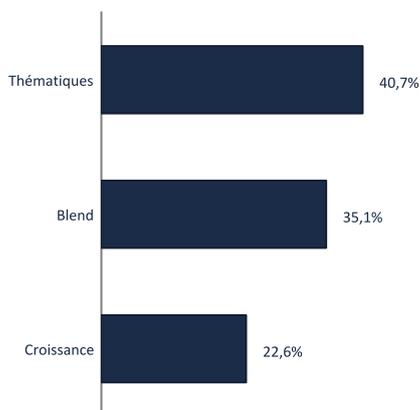
	1 an	3 ans
Portefeuille (en %)	15,78	12,48
Indice de référence (en %)	16,15	13,07
Tracking error (en %)	12,50	8,88

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - ACTIONS

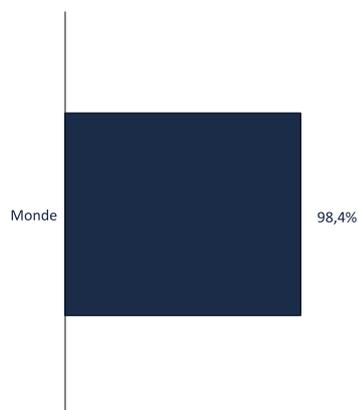
Répartition par support



Répartition par style de gestion



Répartition géographique



Economie et Marchés

Le mois d'avril a été marqué par une intensification des tensions commerciales, consécutive à l'annonce par l'administration Trump de nouvelles mesures tarifaires dont l'ampleur a pris les investisseurs de court. Cette évolution s'est accompagnée d'un accroissement de la volatilité sur les marchés financiers, entraînant un repli généralisé (mais finalement temporaire) des indices actions à l'échelle mondiale. L'indice VIX (Volatilité) a ainsi atteint un pic au cours du mois (point haut depuis début 2020), tandis que le S&P 500 enregistrait une baisse de -11% en trois séances début avril. Toutefois, l'ouverture d'une période de négociations de 90 jours annoncée par le président Trump a permis une relative accalmie, bien que les tensions avec la Chine demeurent vives et qu'aucun accord tangible n'ait encore été conclu. Dans ce climat d'incertitudes, les flux de capitaux se sont orientés de manière plus prononcée vers les actifs refuges, à l'instar de l'or. En Europe, qui s'est vu imposer un tarif réciproque de 20%, l'incertitude pèse également. Les actions européennes ont aussi accusé le coup à l'instar du Stoxx Europe 600 (-1,2%) et du CAC 40 (-2,5%). Toutefois, les actifs européens ont profité de la défiance envers les actifs américains, ce qui a favorisé un retour des flux vers la zone euro. De plus, les obligations allemandes, recherchées en tant que valeurs refuges, ont vu leur rendement à 10 ans reculer de -30 pb, à 2,44%. Enfin, la position accommodante de la BCE a renforcé la confiance envers la zone, l'institution ayant abaissé ses taux directeurs de -25 pb et laissé entendre qu'elle restait prête à intervenir davantage ces prochains mois.

Le mot du gérant

La guerre commerciale lancée le 2 avril par le président Trump a provoqué une onde de choc mondiale, inquiétant gouvernements, entreprises et marchés financiers. Après une forte baisse des marchés actions début avril, ceux-ci ont rebondi en fin de mois, soutenus par les bons résultats du 1er trimestre 2025 et un regain d'optimisme sur les négociations tarifaires. L'indice MSCI World (euros) a perdu jusqu'à 11% avant de se reprendre, terminant le mois d'avril en repli de 4,1%. Du point de vue thématique, le secteur du bois a souffert des craintes de ralentissement économique (Pictet Timber -9,3%) et la robotique a reculé de plus de 6% (Pictet Robotics). En revanche, la santé (Candriam Oncology +0,1%) et l'eau (Amundi MSCI Water -0,2%) ont montré leur résilience. Nous restons constructifs tout en augmentant la diversification du portefeuille afin de mieux naviguer dans un environnement plus volatil.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.